

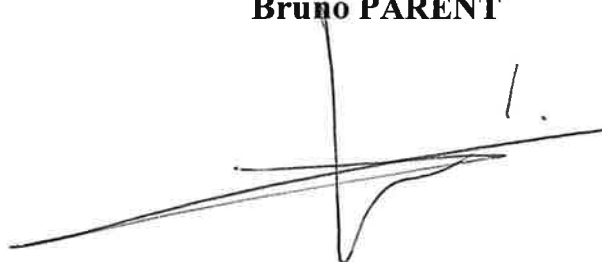
Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - B2024/025832 - 2017 B 02578 - 830 505 681 - 3S EQUIPEMENTS
ROUTIERS

3S EQUIPEMENTS ROUTIERS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 11 rue Paul Rocache, ZI de Molong, 31000 TOULOUSE
830 505 681 RCS TOULOUSE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

CERTIFIES CONFORMES

Le Président
Bruno PARENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Bruno Parent.

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	16 000	16 000		
Concessions, brevets et droits similaires	8 063	4 538	3 525	1 753
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	1 845 607	1 342 658	502 949	689 095
Autres immobilisations corporelles	325 433	175 231	150 202	101 949
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 055		12 055	11 703
ACTIF IMMOBILISE	2 207 157	1 538 426	668 731	804 499
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	174 315		174 315	241 891
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				461 595
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	54 362		54 362	52 563
Avances et acomptes versés sur commandes	12 160		12 160	12 160
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 422 462	13 217	2 409 245	2 169 282
Autres créances	221 428		221 428	142 330
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	2 576 926		2 576 926	425 306
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	36 474		36 474	51 686
ACTIF CIRCULANT	5 498 126	13 217	5 484 909	3 556 812
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 705 283	1 551 643	6 153 640	4 361 312

Rubriques	31/12/2023	30/09/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	1 124 103	563 361
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 051 204	560 742
Subventions d'investissement	67 283	118 748
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 352 590	1 352 851
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		2 507
Provisions pour charges		
PROVISIONS		2 507
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	814 031	1 246 601
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	288 355	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 114 826	1 028 882
Dettes fiscales et sociales	479 158	529 176
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	104 680	201 295
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 801 050	3 005 954
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 153 640	4 361 312

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	30/09/2022
Ventes de marchandises	237 886		237 886	114 762
Production vendue de biens	17 726		17 726	
Production vendue de services	14 787 963	338 970	15 126 933	9 574 253
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	15 043 575	338 970	15 382 545	9 689 015
Production stockée			-467 151	49 313
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			210 803	265 041
Autres produits			5 633	18
PRODUITS D'EXPLOITATION			15 131 830	10 003 388
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			87 934	121 486
Variation de stock (marchandises)			-1 799	-52 563
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			3 765 761	2 314 093
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			67 576	-7 752
Autres achats et charges externes			5 987 815	4 371 313
Impôts, taxes et versements assimilés			90 167	65 087
Salaires et traitements			2 132 269	1 345 328
Charges sociales			1 175 607	720 315
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			506 825	320 279
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				33 152
Dotations aux provisions				
Autres charges			3 930	2 355
CHARGES D'EXPLOITATION			13 816 086	9 233 093
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 315 744	770 295
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			10 197	159 837
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			10 197	159 837
RESULTAT FINANCIER			-10 197	-159 836
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 305 547	610 458

Rubriques	31/12/2023	30/09/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40 846	181 064
Produits exceptionnels sur opérations en capital	127 592	43 754
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	168 438	224 817
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 841	28 289
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 540	109
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	75 451	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	84 831	28 398
RESULTAT EXCEPTIONNEL	83 607	196 419
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	337 950	246 136
TOTAL DES PRODUITS	15 300 269	10 228 205
TOTAL DES CHARGES	14 249 065	9 667 464
BENEFICE OU PERTE	1 051 204	560 742

Annexe

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Rachat par la société NGE à Monsieur Bertrand MONTARIOL de 1775 actions sur les 2500 composant le capital social en janvier 2023.

Modification de la date de clôture de l'exercice comptable du 30 septembre au 31 décembre portant la durée de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2023 à quinze mois.

Suite à la reprise de la société 3S équipements routiers par le groupe NGE, la société a reclassé, cet exercice, les travaux en cours d'exécution en autres créances (factures à établir). Ce reclassement n'impacte pas l'actif circulant. La société 3S équipements routiers n'a pas changé sa méthode de calcul et continue d'utiliser la méthode à l'avancement pour la comptabilisation des résultats de chantiers en cours.

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 continue d'affecter les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux règles applicables en France.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le Code de Commerce notamment ses articles L123-12 et L123-15 ;
- la loi n° 83 353 du 30 avril 1983 ;
- le décret n° 83 1020 du 29 novembre 1983 ;
- le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif

au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1.Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont composées notamment de logiciels amortis sur une durée de 1 à 3 ans.

2.2.Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus ou à leur coût de production.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien :

- Agencements - aménagements	5 à 10 ans
- Matériel TP	2 à 8 ans
- Matériel de transport	4 à 7 ans
- Outillage	2 à 3 ans
- Matériel de bureau	3 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans

Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'entreprise a choisi de comptabiliser les constructions par composant.

Les différences d'amortissement entre les amortissements calculés sur les durées d'usage et les amortissements calculés sur les durées d'utilisation font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

2.3.Cessions d'immobilisations

Les plus ou moins-values résultant des cessions d'immobilisations corporelles sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.

2.4.Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou au prix du marché si ce dernier lui est inférieur. Le cas échéant, une provision pour dépréciation des stocks est égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation.

2.5.Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme dans la méthode de l'avancement, le poste créances inclut notamment :

- Le poste clients correspond à des situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou prestations,
- les facturations à établir correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.



2.6. Autres Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

2.7. Prise en compte des résultats de chantier

La société comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement qui est généralement déterminée sur la base d'un avancement physique ou d'un avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Chiffre d'affaires économique

	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 30/09/2022
Chiffre d'affaires comptes sociaux	15 382 545 €	9 689 015 €
Chiffre d'affaires complémentaire lié aux SEP	0 €	0
Total chiffre d'affaires économique	15 382 545 €	9 689 015 €

Le chiffre d'affaires économique correspond :

- au chiffre d'affaires réalisé directement par la société,
- à la quote-part de chiffre d'affaires réalisé par la société dans les SEP, minoré des énergies facturées aux SEP.

3.2. Comptes consolidés

Les comptes de notre société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

NGE

SAS au capital de 37 379 760 €

Parc d'activités de Laurade

13103 Saint Etienne du Grès

RCS Tarascon 504 124 801



3S EQUIPEMENTS ROUTIERS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 11 rue Paul Rocache, ZI de Molong, 31000 TOULOUSE
830 505 681 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 051 203 euros, en intégralité au compte "Report à nouveau", qui s'élève ainsi à 1 051 203 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 352 589 euros.

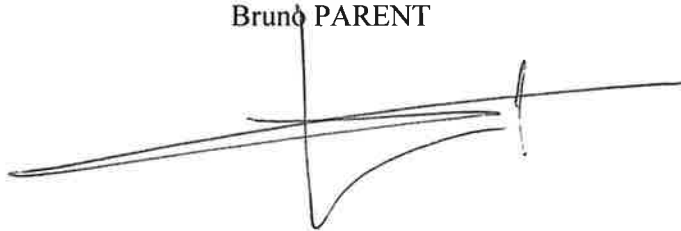
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Montant des dividendes</u>	<u>Avoir fiscal</u>
Exercice clos le 30 septembre 2020	0 euro	NEANT
Exercice clos le 30 septembre 2021	250 000 euros	NEANT
Exercice clos le 30 septembre 2022	0 euro	NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 juin 2024 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Copie certifiée conforme
Le Président
Bruno PARENT



3S EQUIPEMENTS ROUTIERS

SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 11 rue Paul Rocache
ZI DE MONLONG
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 830 505 681

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés de la société 3S EQUIPEMENTS ROUTIERS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3S EQUIPEMENTS ROUTIERS relatifs à l'exercice de 15 mois clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice N-1 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « 2.9 Prise en compte des résultats de chantier » de la note « Règles et méthodes comptables » de votre annexe informe que la méthode utilisée, de comptabilisation des produits et des charges, relatives aux contrats de construction est la méthode de référence de l'avancement.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société 3S EQUIPEMENTS ROUTIERS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 3 juin 2024.

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire aux Comptes

Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société



3S EQUIPEMENTS ROUTIERS

11 Rue Paul Rocache
ZI de Monlong
31100 TOULOUSE

Comptes annuels au 31/12/2023



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Annexe

Règles et Méthodes Comptables	8
-------------------------------	---

Informations Bilan et Résultat

Immobilisations	13
Amortissements	14
Provisions et dépréciations	15
Créances et dettes	16
Produits à recevoir	17
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	19
Composition du capital social	20
Variation des capitaux propres	21
Transfert de charges	22
Charges et produits exceptionnels	23
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	24

Engagements financiers et autres informations

Engagements financiers donnés et reçus	26
Engagements de crédit-bail	27
Effectif moyen	28
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	29
Résultat des 5 derniers exercices	30

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif	32
Détail des comptes - Passif	34
Détail des comptes - Charges	36
Détail des comptes - Produits	41

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	16 000	16 000		
Concessions, brevets et droits similaires	8 063	4 538	3 525	1 753
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	1 845 607	1 342 658	502 949	689 095
Autres immobilisations corporelles	325 433	175 231	150 202	101 949
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 055		12 055	11 703
ACTIF IMMOBILISE	2 207 157	1 538 426	668 731	804 499
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	174 315		174 315	241 891
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				461 595
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	54 362		54 362	52 563
Avances et acomptes versés sur commandes	12 160		12 160	12 160
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 422 462	13 217	2 409 245	2 169 282
Autres créances	221 428		221 428	142 330
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	2 576 926		2 576 926	425 306
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	36 474		36 474	51 686
ACTIF CIRCULANT	5 498 126	13 217	5 484 909	3 556 812
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 705 283	1 551 643	6 153 640	4 361 312

Rubriques	31/12/2023	30/09/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	1 124 103	563 361
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 051 204	560 742
Subventions d'investissement	67 283	118 748
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 352 590	1 352 851
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		2 507
Provisions pour charges		
PROVISIONS		2 507
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	814 031	1 246 601
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	288 355	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 114 826	1 028 882
Dettes fiscales et sociales	479 158	529 176
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	104 680	201 295
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 801 050	3 005 954
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 153 640	4 361 312

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	30/09/2022
Ventes de marchandises	237 886		237 886	114 762
Production vendue de biens	17 726		17 726	
Production vendue de services	14 787 963	338 970	15 126 933	9 574 253
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	15 043 575	338 970	15 382 545	9 689 015
Production stockée			-467 151	49 313
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			210 803	265 041
Autres produits			5 633	18
PRODUITS D'EXPLOITATION			15 131 830	10 003 388
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			87 934	121 486
Variation de stock (marchandises)			-1 799	-52 563
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			3 765 761	2 314 093
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			67 576	-7 752
Autres achats et charges externes			5 987 815	4 371 313
Impôts, taxes et versements assimilés			90 167	65 087
Salaires et traitements			2 132 269	1 345 328
Charges sociales			1 175 607	720 315
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			506 825	320 279
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				33 152
Dotations aux provisions				
Autres charges			3 930	2 355
CHARGES D'EXPLOITATION			13 816 086	9 233 093
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 315 744	770 295
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			10 197	159 837
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			10 197	159 837
RESULTAT FINANCIER			-10 197	-159 836
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 305 547	610 458

Rubriques	31/12/2023	30/09/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40 846	181 064
Produits exceptionnels sur opérations en capital	127 592	43 754
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	168 438	224 817
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 841	28 289
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 540	109
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	75 451	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	84 831	28 398
RESULTAT EXCEPTIONNEL	83 607	196 419
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	337 950	246 136
TOTAL DES PRODUITS	15 300 269	10 228 205
TOTAL DES CHARGES	14 249 065	9 667 464
BENEFICE OU PERTE	1 051 204	560 742

Annexe

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Rachat par la société NGE à Monsieur Bertrand MONTARIOL de 1775 actions sur les 2500 composant le capital social en janvier 2023.

Modification de la date de clôture de l'exercice comptable du 30 septembre au 31 décembre portant la durée de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2023 à quinze mois.

Suite à la reprise de la société 3S équipements routiers par le groupe NGE, la société a reclassé, cet exercice, les travaux en cours d'exécution en autres créances (factures à établir). Ce reclassement n'impacte pas l'actif circulant. La société 3S équipements routiers n'a pas changé sa méthode de calcul et continue d'utiliser la méthode à l'avancement pour la comptabilisation des résultats de chantiers en cours.

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 continue d'affecter les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux règles applicables en France.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le Code de Commerce notamment ses articles L123-12 et L123-15 ;
- la loi n° 83 353 du 30 avril 1983 ;
- le décret n° 83 1020 du 29 novembre 1983 ;
- le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif

au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



2.1.Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont composées notamment de logiciels amortis sur une durée de 1 à 3 ans.

2.2.Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus ou à leur coût de production.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien :

- Agencements - aménagements	5 à 10 ans
- Matériel TP	2 à 8 ans
- Matériel de transport	4 à 7 ans
- Outillage	2 à 3 ans
- Matériel de bureau	3 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans

Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'entreprise a choisi de comptabiliser les constructions par composant.

Les différences d'amortissement entre les amortissements calculés sur les durées d'usage et les amortissements calculés sur les durées d'utilisation font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

2.3.Cessions d'immobilisations

Les plus ou moins-values résultant des cessions d'immobilisations corporelles sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.

2.4.Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou au prix du marché si ce dernier lui est inférieur. Le cas échéant, une provision pour dépréciation des stocks est égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation.

2.5.Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme dans la méthode de l'avancement, le poste créances inclut notamment :

- Le poste clients correspond à des situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou prestations,
- les facturations à établir correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

2.6. Autres Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

2.7. Prise en compte des résultats de chantier

La société comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement qui est généralement déterminée sur la base d'un avancement physique ou d'un avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Chiffre d'affaires économique

	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 30/09/2022
Chiffre d'affaires comptes sociaux	15 382 545 €	9 689 015 €
Chiffre d'affaires complémentaire lié aux SEP	0 €	0
Total chiffre d'affaires économique	15 382 545 €	9 689 015 €

Le chiffre d'affaires économique correspond :

- au chiffre d'affaires réalisé directement par la société,
- à la quote-part de chiffre d'affaires réalisé par la société dans les SEP, minoré des énergies facturées aux SEP.

3.2. Comptes consolidés

Les comptes de notre société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

NGE

SAS au capital de 37 379 760 €

Parc d'activités de Laurade

13103 Saint Etienne du Grès

RCS Tarascon 504 124 801

